

LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS :

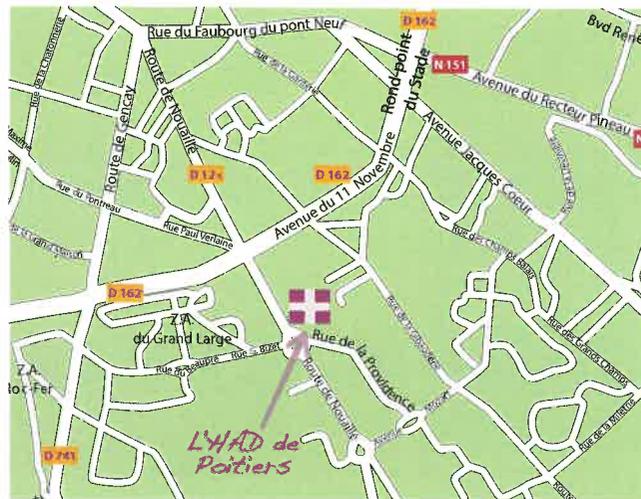
- Les médecins libéraux, spécialistes ou généralistes, peuvent être amenés à intervenir au chevet du patient. Suite à une prescription, l'HAD organise les consultations auprès des spécialistes choisis par le patient.
- Des professionnels soignants paramédicaux libéraux (infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes), peuvent intervenir en complément de l'équipe HAD, à la demande de cette dernière, selon la convention.
- **Les radiologues** : vous pouvez réaliser tous vos examens d'imagerie médicale dans votre centre de radiologie habituel.
- **Les laboratoires** : les prélèvements peuvent être assurés par le laboratoire habituel ou l'infirmier libéral.
- **Les ambulanciers** : les déplacements en véhicules sanitaires sont commandés par l'HAD.

RENSEIGNEMENTS ET ASTREINTES

Tél 24h/24 : 05 49 42 26 17



PLAN D'ACCÈS



<http://www.polycliniquepoitiers.fr/had/>



ELSAN

HOSPITALISATION
À DOMICILE

3, rue de la Providence
86000 POITIERS

Tél. : 05 49 42 26 17 - Fax : 05 49 42 26 16

10-31-2779 IMPAIR'VERT®
PEFC

Tél. : 01 46 67 11 16 - RCS Nanterre B 478 444 318 - EDITION SEPTEMBRE 2019

Art. inc. communication

HOSPITALISATION A DOMICILE. PRIVÉE POITIERS



VOUS AVEZ BESOIN DE SOINS
POST OPÉRATOIRES,
D'UNE CONTINUITÉ DES SOINS,
D'UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE
ET D'UN ENVIRONNEMENT MÉDICALISÉ.
PENSEZ À L'HAD.



ELSAN

HOSPITALISATION
À DOMICILE

L'Hospitalisation à Domicile (HAD) permet de raccourcir ou d'éviter un séjour hospitalier.

Si vous remplissez les conditions, l'admission en HAD se fait sur demande de votre médecin traitant ou du médecin de l'établissement hospitalier (clinique ou hôpital) et après accord du médecin coordonnateur de l'HAD Privée.

L'équipe médicale et soignante de l'HAD vous permet de bénéficier d'un projet personnalisé de soins.



L'HOSPITALISATION À DOMICILE : QUELLE PRISE EN CHARGE ?

L'HAD permet différente prise en charge :

- Oxygénothérapie ou ventilation non invasive
- Nutrition parentérale
- Injections intra veineuses quotidiennes multiples de traitement intraveineux
- Mise en place de traitement à usage hospitalier exclusif
- Soins de nursing quotidien de plus de 2h (grande dépendance, état grabataire, maladies chroniques...)
- Chimiothérapie anti cancéreuse per os
- Nutrition entérale
- Traitement de la douleur par PCA
- Traitement des plaies par thérapie par pression négative
- Rééducation à la marche à partir de 3 séances hebdomadaires, rééducation neurologique (AVC, affections démyélinisantes ...)
- Pansements de plus de 30 minutes
- Surveillance post opératoire des plaies, redons, douleurs et cicatrisation manuelle dirigée
- Education du patient (diabète, stomies, post chute...)
- Surveillance post radiothérapie ou post chimiothérapie (lutte contre la cachexie...).

L'HOSPITALISATION À DOMICILE PRIVÉE : POUR QUI ?

Tout assuré social résidant sur Poitiers et sa périphérie peut prétendre bénéficier d'une prise en charge par l'Hospitalisation à Domicile, en dehors des pathologies psychiatriques, dès lors que le protocole de soin établi par le médecin est compatible avec le fonctionnement de la structure.

L'HAD installe tout le matériel nécessaire avant le retour à domicile du patient (lit médicalisé, fauteuil, appareillage spécifique...).

Le patient rentre chez lui et reçoit les visites des médecins, infirmiers, aides soignants, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychologues, assistantes sociales... suivant ses besoins.

L'ÉQUIPE DE L'HAD PRIVÉE :

- Le médecin coordonnateur veille à l'organisation, à la continuité et à l'évaluation des soins.
- Le cadre infirmier contrôle les dossiers d'admission et le bon fonctionnement de la structure. Il évalue les besoins en personnel.
- L'infirmière coordinatrice assure la coordination des interventions en personnels non médicaux et organise la livraison des articles nécessaires à l'hospitalisation. Elle gère les relations avec la famille, en collaboration avec l'assistante sociale.
- Les aides-soignants assurent des soins de 7 h à 21 h 7 jours sur 7. Ils dispensent des soins d'hygiène et de confort sous la responsabilité de l'infirmière.
- L'ergothérapeute intervient à la demande du médecin afin d'optimiser le bien-être du patient.
- L'assistante sociale prend en charge les problèmes sociaux inhérents à l'hospitalisation.
- La psychologue intervient, si besoin, en soutien au patient, à sa famille et à son entourage proche.

